

LES ECHOS

Le nombre de ruptures conventionnelles a baissé en 2020

Le ministère du travail a homologué 425.000 ruptures conventionnelles en 2020. C'est 4,4 % de moins qu'en 2019. L'épidémie de Covid a pesé sur ces chiffres. Mais son impact s'est concentré entre mars et mai. Il n'y a en revanche pas eu de ralentissement sur le reste de l'année.

Après le tassement, la baisse. En 2019, le nombre de ruptures conventionnelles homologuées par le ministère du travail avait progressé de seulement 1 %, atteignant près de 444.000. Cette quasi-stagnation faisait suite à 10 ans de hausse continue.

2020 a été marquée par un retournement de tendance. Une première depuis la création, en 2008, de cette troisième voie de rupture du contrat de travail, qui s'ajoute au licenciement et à la démission. Selon les dernières statistiques que vient de publier la DARES (direction de la recherche du ministère du travail), le total des ruptures a atteint sur l'année quelque 424.000, soit une baisse de 4,4 %.

-58 % en avril

L'épidémie de Covid a évidemment pesé sur ces chiffres. Mais pas de façon continue. La baisse s'est en effet concentrée sur le premier confinement, avec une chute du nombre de ruptures conventionnelles par rapport au même mois de l'année précédente de 13 % en mars, 58 % en avril et encore 42,5 % en mai. Sur ces trois mois, près de 70.000 ruptures conventionnelles ont tout de même été homologuées par l'administration, mais c'est quelque 40.000 de moins que sur la même période de 2019.

Contributeur.trice.s du CEET : [Rapport de recherche du CEE, n° 95](#)

Source : *Les Echos*

+ [Lire l'intégralité de l'article](#)





22 février 2021

<https://ceet.cnam.fr/le-ceet/medias/le-nombre-de-ruptures-conventionnelles-a-baisse-en-2020-1237925.kjsp?RH=1507>